



Niv. 4

RNCP
40034
jusqu'au 29-11-29

CPF



En cours d'habilitation

BP JEPS

spécialité Educateur Sportif
mention «Équitation»

Formation diplômante
en apprentissage

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES

Le moniteur d'équitation encadre tous publics dans toutes les disciplines équestres.

- ◆ Enseigner les activités équestres en garantissant la sécurité des participants
- ◆ Accueillir le public, animer et promouvoir les activités
- ◆ Participer à l'entretien des animaux et de l'écurie
- ◆ Préparer les chevaux (les monter et les longer)
- ◆ Participer à la gestion de la structure (matériel, installations, administration, finance)

POURSUITE D'ÉTUDE

- ◆ DE Activités Équestres (niveau Bac+2)
- ◆ DU Éthologie du cheval (niveau Bac+2)
- ◆ Éducateur Spécialisé en équithérapie
- ◆ DES JEPS Sports Équestres

DÉBOUCHÉS

- ◆ Moniteur d'équitation



PUBLIC CIBLE &

PRÉREQUIS

Apprentissage : Pour les personnes de 18 ans à 30 ans (pas de limite d'âge pour les travailleurs en situation de handicap).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Être titulaire du Galop 6 + validation Galop 7 pour présentation à l'examen.

Être titulaire du PSC1, ou équivalent, en cours de validité.

Présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'encadrement des activités équestres datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

Valider le Test d'Exigences Préalables (TEP) composé des trois épreuves (travail sur le plat, sauts d'obstacles et travail à pied).

DURÉE DE LA FORMATION & MODALITÉ D'ALTERNANCE

Parcours individualisé : 1 an

2 jours par semaine en centre / 600 h en centre.

DÉBUT DE LA FORMATION : SEPTEMBRE

NOUS CONTACTER

PÔLE ÉQUESTRE

kim.speckens@educagri.fr

03.22.84.01.77

10 Rue du Quinconce 80200 Péronne

www.lycee-des-metiers-du-vivant.fr

NOS +

- ◆ Établissement à taille humaine
- ◆ Accompagnement et suivi individualisé
- ◆ Accompagnement par une référente handicap selon les besoins
- ◆ Aide à la recherche d'un maître d'apprentissage
- ◆ Partenariats avec les CIO, lycées, missions locales
- ◆ Partenariat privilégié avec les Écuries du Bout du Bois de Péronne
- ◆ Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Une formation axée sur la pratique professionnelle lors des périodes en entreprise avec un retour sur le vécu permet une employabilité rapide des candidats.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Une formation qui s'appuie sur une complémentarité entre les mises en situation pratiques et les apports théoriques.

- ◆ Adaptation du parcours au contexte local, selon les besoins en emploi du territoire.
- ◆ Formation axée sur la pratique professionnelle dans des centres équestres supports et lors des périodes en entreprise, permettant l'accès rapide à l'emploi.

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

La formation est organisée selon les blocs de compétences suivants :

BC 1 Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champs du sport ou de l'animation.

BC 2 Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champs du sport ou de l'animation.

BC 3 Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

BC 4 Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que de l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

L'ensemble des blocs de compétences sont attribuées selon le référentiel de certification, dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives et selon le référentiel d'évaluation figurant en Annexe I de l'Arrêté du 18 novembre 2024 portant création du BPJEPS spécialité «éducateur sportif» mention «équitation».

Certificateur : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.



PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE*

Flashez ce QR Code
ou rendez-vous sur www.cfar-hdf.fr.

*La pré-inscription ne vous engage pas et ne vaut pas acceptation de votre dossier.

STATUT

Apprentissage : Statut de salarié ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur privé ou public (centre équestre, écurie de course, écurie d'élevage...).

TARIF & FINANCEMENT

Le coût est établi selon la durée du parcours et les modules choisis. Nous consulter pour plus de précisions.

Prise en charge possible selon le profil du candidat (CNFPT, OPCO, France Travail, CPF).

Des aides régionales et des OPCO pour le transport, l'hébergement, la restauration et l'équipement sont possibles dans le cadre de l'apprentissage.

FRAIS ANNEXES

Selon statut (interne, demi-pensionnaire).

RÉMUNÉRATION

La rémunération dépend de la situation et du dispositif de financement.

CHIFFRES CLÉS

